



Pourquoi adhérer ?

Votre adhésion vous rend acteur du changement. Cette implication est le fondement de notre engagement. En adhérant :

- Vous soutenez l'action du syndicat, financièrement, mais aussi symboliquement et moralement : vous démontrez que le syndicat constitue un acteur sérieux du dialogue social dans la défense de dossiers individuels, ou dans l'action collective en vous engageant à ses côtés.
- Vous bénéficiez d'une information privilégiée et régulière sur les projets et mesures de l'administration, l'action du syndicat et la défense de vos droits.
- Vous donnez les moyens à la CGC-DOUANES de faire entendre vos propositions et observations sur les projets en cours dans un processus participatif et démocratique.
- Vous permettez à un syndicat représentatif au CCFP - Conseil commun de la Fonction Publique - d'avoir les moyens d'agir pour faire reconnaître vos compétences, mieux vous défendre individuellement à l'occasion des évaluations, des mutations, ou de difficultés professionnelles de tous ordres.
- La CFE-CGC, n'est pas corporatiste et ne cherche pas à opposer une catégorie de personnel aux autres. Son action s'inscrit dans la défense globale de tous les fonctionnaires. Elle est apolitique et indépendante de toute association.
- Vous pouvez devenir représentant du syndicat, vous faire élire dans les instances et contribuer encore plus directement aux actions de défense de l'intérêt collectif des personnels.

Combien ça coûte ?

Votre cotisation est fonction de votre grade (voir barème sur le bulletin d'adhésion). Sachant qu'elle bénéficie d'un **abattement fiscal de 66%** (les organisations syndicales bénéficient à ce titre du même statut fiscal que les associations reconnues d'intérêt public), **la contribution restant à votre charge est modique.**

Comment faire ?

1. Téléchargez le bulletin d'adhésion,
2. Complétez-le soigneusement et signez-le,
3. Effectuez le paiement par chèque à renvoyer, avec le bulletin d'adhésion, à l'adresse indiquée.

Faîtes preuve de conviction et de solidarité. Il n'a pas encore été créé de meilleurs substituts que les syndicats et leur action pour prémunir des excès et dérives de l'employeur dans la gestion de ses personnels. Les événements passés et récents l'illustrent quotidiennement.



Si vous partagez nos convictions, soutenez notre engagement, aidez-nous et rejoignez-nous !

Site : www.cgc-douane.info

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Tel : 01 53 18 00 72